

22 mai
2023

**Annexe à la directive concernant l'organisation du domaine central,
du 15 février 2021**

Conformément à l'art. 2 al. 4 de la directive concernant l'organisation du domaine central, du 15 février 2021, les unités administratives et techniques du domaine central sont les suivantes :

1) Secrétariat du Rectorat

2) Secrétariat général (SG)

- a) Affaires juridiques
- b) Bureau qualité

3) Service information scientifique et bibliothèques (SISB)

- a) Bibliothèques FLSH
- b) Bibliothèques FS
- c) Bibliothèques FD
- d) Bibliothèques FSE

4) Service de la comptabilité et des finances (SCF)

- a) Bureau de la comptabilité générale
- b) Bureau de la comptabilité des fonds de tiers

5) Service des ressources humaines (SRH)

- a) Bureau du personnel
- b) Bureau égalité et diversité
- c) Crèche

6) Service académique (SACAD)

- a) Support enseignement et pédagogie
- b) Support recherche et innovation
- c) Bureau immatriculations
- d) Bureau mobilité
- e) Centre de langues
- f) Centre de carrière
- g) Bureau social

7) Service informatique et télématique (SITEL)

- a) Sécurité et qualité
- b) Système d'information
- c) Réseau et communication
- d) Systèmes et infrastructure
- e) Support informatique

- f) Support audiovisuel
- g) Service client

8) Service des sports (SdS)

- a) Sports universitaires (SUN)
- b) Sciences et pratiques du sport (SePS)

9) Service des bâtiments, de l'environnement et de la sécurité (SBES)

- a) Bureau intendance des bâtiments
- b) Bureau sécurité et environnement
- c) Atelier de construction mécanique
- d) Centrale d'achats de produits chimiques

10) Bureau presse et promotion (BPP)

11) Cellule de prévention et de gestion des conflits (rattachement administratif)

La présente annexe abroge et remplace celle du 12 décembre 2022. Elle prend effet au 1^{er} juin 2023.

Le recteur,

KILIAN STOFFEL